

**Arrêté du gouvernement de la Communauté française
octroyant pour l'année scolaire 2000-2001 un subside au
réseau de l'enseignement officiel subventionné destiné à
couvrir les dépenses en personnel, en application de l'article 9
du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des
chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise
en oeuvre de discriminations positives**

A.Gt 13-07-2000

M.B. 27-10-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives;

Vu le décret du 23 décembre 1999 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 4 mai 2000;

Vu l'avis de l'Inspection des finances, donné le 31 mai 2000;

Vu l'accord du Ministre du Gouvernement de la Communauté française chargé du budget, donné le 13 juillet 2000;

Vu l'accord du Gouvernement de la Communauté française, donné le 13 juillet 2000.

Arrête :

Article 1^{er}. - Un montant global de vingt-et-un millions trois cents nonante-et-un mille trois cents vingt sept francs (21 391 327 BEF) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.02 du programme d'activités 90 de la division organique 51 est réservé à la rétribution du personnel contractuel du réseau de l'enseignement officiel subventionné, conformément aux articles 9 et 15 du décret du 30 juin 1998.

Article 2. - Les services compétents de l'Administration générale des personnels de l'Enseignement sont chargés de liquider au terme de chaque mois presté la subvention-traitement dévolue au personnel en fonction, conformément à l'article 1^{er} et au tableau de répartition repris ci-dessous :

| P.O. | IMPLANTATIONS CONCERNEES | PERSONNEL ACS |
|------------|--|--------------------------------------|
| 4000 Liège | - rue Emile Vandervelde, 203 + rue Burenville, 46 - place Vieille Montagne, 13 - rue des Vignerons, 1-3 + rue Bonne-Nouvelle, 16 - boulevard Ernest Solvay, 246 - rue Joset, 58 - rue du Limbourg, 110 - rue de Waroux, 12 + avenue de la Croix- | ▪ 1 instituteur primaire temps plein |



| P.O. | IMPLANTATIONS CONCERNEES | PERSONNEL ACS |
|----------------------------|---|---|
| | Rouge, 17 + avenue de la Croix-Rouge, 7 + avenue de la Croix-Rouge, 3 - rue du Perron, 126 - rue Basse-Wez, 54 + rue Charles Bartholomez, 9 - rue Général de Gaulle, 89 - rue de Porto, 76 - avenue de la Croix-Rouge, 11 - place de la Libération, 3 + avenue de Lille, 3 - rue du Pont de Wandre, 159 - rue de Visé, 782 - rue Demoitelle, 19 | |
| 4100 Seraing | - rue des Ecoliers, 51 (mat et prim) - rue Haute, 5 - rue Paquay, 51 - rue de la Basse-Marihaye, 350 - rue Morchamps, 52 + rue Bas-Sarts, 6 - rue Deval, 9 - rue Jean de Seraing, 57 - avenue de Douai, 1/A - rue Clément, 20 - rue Léon Blum, 42 - rue de l'Enseignement, 166 + rue Rousseau, 1 - rue de l'Enseignement, 162 - avenue du Centenaire, 27 + avenue J. Wuidar, 92 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 bibliothécaires temps plein ▪ 1 assistant social temps plein (CPMS) ▪ 1 institutrice maternelle temps plein |
| 4400 Flémalle | - rue Houlbouse, 81 - rue des Quinze bonniers, s/n - rue du Xhorré s/n + rue des Hospitaliers, 13 - rue des Masuirs, 17 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 assistant social temps plein ▪ 1 logopède temps plein |
| 4420 Saint-Nicolas | - rue Coopération, 7 + avenue Van Belle, 65 - rue Chiff d'Or, 9 + avenue des Platanes, 2 - Quai du Halage, 55 + rue des Peupliers - rue d'Angleur, 66 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 assistant social temps plein |
| 4480 Engis -Amay | - rue des Prés, 1 a Engis - allée du Rivage, 12 à Amay | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 instituteur primaire temps plein |
| 5300 Andenne - Namur | - place Joseph Wauters, 9 a à Seilles - avenue des Champs Elysées, 37 à Namur | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 instituteur primaire temps plein |
| 6240 Farciennes | - rue des Cayats, 77 + rue Stilmant, 25 + rue des Ecoles, 10 - rue Clément Daix, 87 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 assistant social temps plein ▪ 2 instituteurs primaires temps plein ▪ 2 instituteurs primaires mi-temps ▪ 1 AESI éduc physique temps plein |
| 7080 Frameries - Mons | - rue Léopold, 217 + rue Floréal - rue Commandant Lemaire, 165 b | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 logopède temps plein ▪ 1 assistant social temps plein |
| 7170 Manage - Seneffe | rue Delval s/n à Manage - rue des Mésange, 77 à Familleureux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 institutrice maternelle temps plein |
| 7320 Bernissart - Péruwelz | - rue Lotard, 16 + rue Négresse, 2 + rue Buissonnet, 34 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 logopède temps plein |



| P.O. | IMPLANTATIONS CONCERNEES | PERSONNEL ACS |
|------------------|--|---|
| | - boulevard Léopold III, 38 à Peruwelz | |
| 7340 Colfontaine | - rue Achille Delattre, 80 + rue du grand Passage - rue du Fief, 20 - rue Saint-Pierre, 60 - cité de l'Abbaye + rue Neuve + rue de la Montagne - rue Lloyd George, 63 + rue de la Perche, 24 - rue du Roi Albert, 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 psychopédagogue 1/4 temps ▪ 1 infirmière sociale mi-temps ▪ 1 instituteur primaire temps plein ▪ 1 instituteur primaire mi-temps |
| 7390 Quaregnon | - rue Docteur Isaac, 68 - rue de l'Egalité, 102 + Cité Astrid + rue A. Delattre, 236 - rue de Brouckère, 108 - rue Jules Destrée, 176 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 instituteurs primaires temps plein |

Article 3. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2001, le Pouvoir organisateur bénéficiaire adresse à la Commission des discriminations positives un rapport d'activités comprenant une note de synthèse.

